

Ces polluants qu'on ingère involontairement

PESTICIDES L'entretien des vignes et des vergers nécessite parfois d'utiliser des produits chimiques. Quels sont les risques pour la santé de la population valaisanne?

PAR ESTELLE.BAUR@LENOUVELLISTE.CH

Le Valais est un canton qui accueille de nombreux hectares d'arboriculture et de viticulture, parmi lesquels se trouvent des habitations. Or, selon le rapport relatif à l'utilisation des pesticides en agriculture publié par le canton de Genève en 2018, «il est aujourd'hui admis que certains résidus de produits phytosanitaires contribuent (...) à l'apparition de certains cancers ou troubles neurologiques et affectent l'équilibre hormonal ainsi que la fonction reproductive.» Le contact étroit avec des pesticides ou des micropolluants ne serait donc pas sans risque pour la santé. Même si les études manquent à ce sujet, c'est un avis que partagent certains spécialistes, à l'instar du Dr Bernhard Aufderreggen, médecin généraliste à Viège et président de l'Association des médecins en faveur de l'environnement: «Il y a deux ans, un examen des urines de 30 personnes provenant de toute la Suisse avait été réalisé. On y avait découvert la présence d'au moins cinq pesticides chez chacune de ces personnes. L'une d'elles en présentait même dix-sept!»

Des atteintes principalement dermatologiques et pulmonaires

L'assimilation des pesticides dépend de la nature de ces derniers ainsi que de la manière avec laquelle ils sont utilisés. «Les personnes qui travaillent dans les vignes et dans l'agriculture les assimileront principalement par l'inspiration. C'est pourquoi ils ont besoin de porter un masque», explique le Dr Aufderreggen. Pour les autres, l'absorption de fongicides, d'insecticides ou d'herbicides passe par l'alimentation: «ce que l'on boit, ce que l'on mange. On trouve même des traces de pesticides dans l'eau potable.» Ils peuvent alors pénétrer dans l'organisme par la voie intestinale, engendrant parfois des problèmes de peau (eczéma, etc.), voire des problèmes respiratoires. Le canton ne dispose actuellement pas de chiffres à ce sujet mais, selon le Pr Pierre-Olivier Bridevaux, chef du service de pneumologie de l'Hôpital du Valais, ils pourraient être comparables à ceux établis en Californie ou dans le Bordelais, en raison du caractère viticole de ces régions fort semblables au Valais: «Les études qui examinent la relation entre pesticides et santé respiratoire sont récentes, le plus souvent postérieures à 2003. Dans le Bordelais, une étude publiée en 2019 a retrouvé douze pesticides différents dans les urines de 281 enfants âgés de 3 à 10 ans. Chez les enfants

COMMENT ÉVITER AU MAXIMUM D'INGÉRER DES PESTICIDES?

Privilégiez les produits bios, qui en contiennent malgré tout, mais souvent de nature différente et en quantités moindres.

Tournez-vous vers les labels «zéro résidu» et les gammes à haute valeur environnementale lors de vos achats.

Dialoguez avec le producteur si cela est possible. Ou avec votre voisin, si celui-ci a une vigne attenante à votre propriété, et entendez-vous sur les heures de traitement.

Cultivez votre propre jardin. Lorsqu'on produit soi-même son alimentation, on sait plus facilement ce qu'elle est susceptible de contenir.



Le consommateur est parfois plus exposé aux pesticides lorsqu'il les utilise lui-même. Veillez à diminuer – et, idéalement, à éviter – les traitements à base d'insecticides, de fongicides et d'herbicides. Si cela n'est pas envisageable, n'utilisez que les produits accessibles à la vente pour tous dans les centres commerciaux. Suivez à la lettre les instructions d'application en portant, si cela est recommandé, des lunettes, des gants, un masque.

Préférez les variétés robustes qui ne nécessitent pas de traitement (ex: des pommes résistantes au Mildiou).



Les denrées alimentaires mises sur le marché en Suisse, qu'elles soient produites dans notre pays ou importées, doivent respecter les normes en vigueur concernant les traces de résidus de pesticides.



«On trouve même des traces de pesticides dans l'eau potable.»

DR BERNHARD AUFDEREGGEN
MÉDECIN GÉNÉRALISTE À VIÈGE,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS
EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

les plus exposés, le risque d'asthme/rhinite était trois à quatre fois plus important que dans le groupe d'enfants les moins exposés», précise le spécialiste, selon qui ces résultats seraient extrapolables au Valais. «La Suisse se distingue malheureusement par une absence de monitoring de la santé, tant des travailleurs agricoles que de la population riveraine exposée aux pesticides, ce qui ne permet pas de quantifier le problème.» Dans le pays, la commercialisation de denrées alimentaires – qu'il s'agisse de produits locaux ou importés – est toutefois soumise aux normes en vigueur concernant les traces de résidus de pesticides.

Particulièrement dangereux pour les enfants

En France, l'INSERM a réuni un collège d'experts pour étudier la littérature scientifique existante et estimer les risques des pesticides. En 2013, les spécialistes avaient conclu que «les expositions intervenant au cours des périodes prénatale et périnatale, ainsi que lors de la petite enfance, semblent être particulièrement à risque pour le dévelop-

pement de l'enfant.» Ce constat rejoint l'avis du Dr Aufderreggen: «Certaines substances ont une action hormonale active, ce qui peut provoquer des modifications de développement. Même dans les cas où la valeur des substances absorbées est inférieure à la limite à partir de laquelle ces valeurs deviennent dangereuses, on ignore souvent combien de substances différentes s'accumulent dans le corps et si ce cocktail ne risque pas de provoquer autre chose, comme des cancers, notamment des organes reproducteurs.» Sans compter que certains agents, comme le Chlorothalonil (mesuré partout en Suisse) mettent beaucoup de temps à disparaître: «Même s'il est aujourd'hui interdit, sa dégradation est tellement lente qu'il est possible d'en retrouver des dizaines d'années durant dans l'eau potable. Des composants qui pourraient être à l'origine de différentes formes de cancers ou maladies neurodégénératives (alzheimer, parkinson, etc.).

Comment s'en préserver?

Réduire les traitements appliqués aux produits alimentaires entraîne logiquement une diminution de la consommation de pesticides. Il peut donc être intéressant de se tourner vers des variétés robustes qui ne nécessitent pas de traitement, les labels «zéro résidu» et les gammes de produits à haute valeur environnementale. Si cela est possible, ouvrez le dialogue avec les producteurs, pour mieux connaître leurs modes de production. Cultiver son jardin offre également de savoir ce qu'on y met. A condition de ne pas utiliser soi-même des pesticides (le privé a parfois la main plus lourde que l'agriculteur professionnel).

Plus d'infos sur les produits phytosanitaires, les micropolluants et les normes cantonales en vigueur sur: www.vs.ch

VRAI OU FAUX?

Consommer bio évite tout risque sanitaire

Les productions labellisées bios en Suisse n'utilisent aucun pesticide. Elles n'en présentent donc aucune trace? Malheureusement pas, si on en croit le Dr Aufderreggen: «Lors des mesures effectuées dans différentes parcelles du Bas-Valais, celles biologiquement traitées contenaient malgré tout des pesticides qui y ont été déposés par le vent.» L'agriculture biologique con-

tient donc moins de ces substances, mais elle en contient quand même. D'autres produits plus naturels utilisés dans les cultures bios ne seraient pas non plus exempts de risques pour la santé, à l'instar du soufre et du cuivre, qui peuvent respectivement irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires, ou induire des irritations de la muqueuse et des gastroentérites sévères.

SANTÉ: L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

DITES-NOUS...

LUDIVINE DÉTIENNE
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN



Vers qui me diriger pour des questions d'assurances?

Le domaine des assurances est particulièrement complexe. En Suisse, il existe plusieurs institutions vers lesquelles vous pouvez vous tourner pour être épaulés. Si vous connaissez des problèmes avec votre assurance-maladie (de base ou complémentaire), l'office de médiation de l'assurance-maladie pourra vous aiguiller: 041 226 10 11 (F), 041 226 10 10 (D), du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30. Si vous connaissez des difficultés avec une assurance privée ou des prestations de la Suva, vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de l'ombudsman de l'assurance privée et de la Suva: 076 651 41 65 (F), du lundi au jeudi de 9 h à 11 h, le vendredi de 16 h à 18 h; au 044 211 30 90 (D), du lundi au vendredi. Plus d'infos sur les sites internet respectifs: www.om-kv.ch et www.ombudsman-assurance.ch Ombudsman de la santé et des institutions sociales: info@ombudsman-vs.ch ou 027 321 27 17.

ombudsman